



Fiche de Données de Sécurité



Date d'émission de la fiche: 2015-04-17

Section 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur du produit

Nom du produit: **CYCLONE** Réf. 160611 Code: 341928

1.2 Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

Description du produit: **Nettoyant dégraissant chloré à haute adhérence pour l'industrie alimentaire**

Restrictions d'utilisation Pour usage professionnel uniquement.

1.3 Détails du fournisseur de la fiche signalétique

Fabricant:	LABORATOIRES CHOISY LTÉE 390, boul. St-Laurent est Louiseville, Qué., Canada, J5V 2L7 info@choisy.com www.choisy.com	Distributeur:	PROP 6, Square de l'Opéra Louis Jouvét 75009 Paris Tél. : 01 42 66 07 11 / Fax : 01 42 66 09 55 E-mail: gieprop@prop.fr
-------------------	--	----------------------	---

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Laboratoires Choisy Ltée, Canada : 819 228 5564

Banque Nationale des Produits et Compositions (BNPC), France : 03 83 32 36 36 (Nancy)/ 01 45 42 59 59 (ORFILA)

Section 2: Identification des dangers

2.1 Classement de la substance ou du mélange

Définition du produit: Mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [UE-GHS/CLP]

Le produit est classé comme dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 tel qu'amendé.

Classification : CORROSION/IRRITATION CUTANÉES - Catégorie 1
LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1

Classification selon la directive 1999/45/CE

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : C; R34

Risques particuliers : Provoque des brûlures.

Consulter la section 16 pour le texte complet des phrases R et des phrases de danger déclarées ci-dessus.

Consultez la section 11 pour obtenir de l'information plus détaillée sur les effets sur la santé et les symptômes.

2.2 Éléments de l'étiquette

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Ingrédients dangereux :
- Hydroxyde de potassium
- Hypochlorite de sodium

Conseils de prudence

Généralités Non applicable.

Prévention P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention P302 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau.
 P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 P301 + P330 + P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir.
 P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Stockage Non applicable.

Élimination P501 - Éliminer le contenu/réceptif conformément la réglementation locale/régionale/nationale.

2.3 Autres dangers

Aucun connu.

Section 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation: Mélange

Ingrédients dangereux	Identificateurs	%	Classification		Type
			67/548/CEE	(CE) 1272/2008 [CLP]	
- Hydroxyde de potassium	EC: 215-181-3 CAS: 1310-58-3 Indice: 019-002-00-8	1 - 5	Xn; R22 C; R35	Acute Tox. 4, H302 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318	[1] [2]
- Oxyde de lauryldiméthylamine	EC: 216-700-6 CAS: 1643-20-5	1 - 5	Non classé.	Acute Tox. 4, H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400	[1]
- 2-phosphono-1,2,4-butanetricarboxylic acid	EC: 253-733-5 CAS: 37971-36-1	1 - 5	Non classé.	Met. Corr. 1, H290 Eye Irrit. 2, H319	[1]
- Hypochlorite de sodium	EC: 231-668-3 CAS: 7681-52-9 Indice: 017-011-00-1	1 - 5	C; R34 R31 N; R50	Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Acute 1, H400	[1]

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Type

[1] Substance classée comme présentant un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance ayant une limite d'exposition en milieu de travail

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases de risques mentionnées ci-dessus.

Section 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers soins

Contact oculaire: Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes, en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. Consulter un médecin immédiatement.

Contact cutané: Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Consulter un médecin immédiatement.

Inhalation: Transporter la personne incommodée à l'air frais. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Consulter un médecin immédiatement.

Ingestion: Si la personne incommodée est consciente, lui faire boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin immédiatement.

4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

Yeux Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.

Peau Corrosif pour la peau. Provoque des brûlures.

Inhalation L'inhalation de gouttelettes en suspension dans l'air ou d'aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Ingestion Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

4.3 Indication de tout besoin médical immédiat et de tout traitement spécial requis

En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Section 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

5.2 Dangers particuliers de la substance ou du mélange

Inflammabilité du produit: Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Produit de décomposition thermique dangereux: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
 dioxyde de carbone
 monoxyde de carbone
 oxydes d'azote
 oxydes de phosphore
 composés halogénés
 oxyde/oxydes de métal

5.3 Conseils pour les pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Section 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié.

6.2 Précautions environnementales

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets.

6.4 Références à d'autres sections

Voir la section 8 pour les équipements de protection personnelle et la section 13 pour l'élimination des déchets.

Section 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour assurer la manutention dans des conditions de sécurité

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou les aérosols. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Tenir à l'écart des acides. Manipuler avec soin, éviter les éclaboussures.

7.2 Stockage dans des conditions de sécurité en tenant compte de toutes incompatibilités éventuelles

Entreposer conformément à la réglementation locale. Tenir hors de portée des enfants. Entreposer à l'abri de la lumière directe du soleil. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Séparer des acides. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3 Utilisation(s) finale(s) spécifique(s)

Non disponible.

Section 8: Contrôle de l'exposition/protection Individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients

- Hydroxyde de potassium

Valeurs limites d'exposition

INRS (France, 1999).

VLE: 2 mg/m³ 15 minutes.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles de l'exposition: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Si les manipulations de l'utilisateur provoquent des vapeurs, des aérosols ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du travailleur aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Protection individuelle:

Yeux Porter des lunettes de protection contre les éclaboussures chimiques.
Mains Porter des gants imperméables et résistants aux produits chimiques.
Respiratoire Les manipulations usuelles ne requièrent pas le port d'équipement de protection respiratoire. Porter un respirateur approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat.
Autre Porter des vêtements de protection appropriés pour éliminer tout risque de contact avec la peau.

Consignes pour produit dilué: L'information contenue dans ce document concerne le produit concentré tel que vendu. En dilution d'usage recommandée, les risques inhérents à ce produit sont fortement réduits. Les mesures de prévention peuvent donc être adaptées selon le jugement de l'employeur en fonction de l'expérience et/ou du niveau d'exposition des travailleurs.

Section 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide. [Liquide transparent.]	Odeur	Chlore
pH	12.8 à 13.3	Couleur	Jaune. [Pâle]
Densité relative	1.105 à 1.115		
Point d'ébullition	100°C		
Point de fusion	0°C		
Ionicité (dans l'eau)	Anionique.		
Propriétés de dispersion	Facilement dispersible dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.		
Solubilité	Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.		
Points d'éclair	Vase clos: >93.3°C [Pensky-Martens, vase clos.] [Le produit n'entretient pas une combustion.]		

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

Section 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable.

10.3 Risque de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

Aucune donnée spécifique.

10.5 Matériaux incompatibles

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :
les acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

Section 11: Informations toxicologiques**11.1 Renseignements sur les effets toxicologiques****Effets aigus potentiels sur la santé**

Yeux	Corrosif pour les yeux. Provoque des brûlures.
Peau	Corrosif pour la peau. Provoque des brûlures.
Inhalation	L'inhalation de gouttelettes en suspension dans l'air ou d'aérosols peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Ingestion	Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Effets cancérogènes	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets mutagènes	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets tératogènes	Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la reproduction	Aucun effet important ou danger critique connu.
Sensibilisant	Aucun effet important ou danger critique connu.

Données toxicologiques

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
- Hydroxyde de potassium	DL50 Cutané	Lapin	1260 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	214 à 365 mg/kg	-
- Oxyde de lauryldiméthylamine	DL50 Cutané	Lapin	>520 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>600 mg/kg	-
- 2-phosphono-1,2,4-butanetricarboxylic acid	DL50 Cutané	Lapin	>2000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	>2000 mg/kg	-
- Hypochlorite de sodium	DL50 Cutané	Lapin	10000 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	8910 mg/kg	-

Section 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Écotoxicité Aucun effet important ou danger critique connu.
Produit sans phosphate.

Écotoxicité en milieu aquatique:

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition
- Oxyde de lauryldiméthylamine	Aiguë CL50 2.6 à 3.5 mg/l	Poisson	96 heures
- 2-phosphono-1,2,4-butanetricarboxylic acid	Aiguë CE50 265 mg/l	Daphnie	24 heures

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité des tensioactifs supérieure à 60% selon test OCDE série 301

12.3 Potentiel bioaccumulatif

Non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible.

12.5 Résultats de l'évaluation des substances PBT et de vPvB

Non applicable.



12.6 Effets nocifs divers

Aucun effet important ou danger critique connu.

Section 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthode de traitement des déchets**

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

Section 14: Informations relatives au transport

Informations réglementaires	14.1 Numéro NU	14.2 Nom officiel d'expédition UN	14.3 Classe(s)	14.4 GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	UN1814	Hydroxyde de potassium en solution	8	III		Remarques Quantité limitée lorsque 5L ou moins.
Classe IMDG	UN1814	Potassium hydroxide, solution	8	III		Remarks Limited quantity in 5L or less

*GE=Groupe d'emballage / Packing Group

14.5 Dangers pour l'environnement

Polluant marin Not a pollutant.

14.6 Protections spéciales pour l'utilisateur

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

14.7 Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC

Non applicable.

Section 15: Informations réglementaires**15.1 Réglementation et législation pour la sécurité, la santé et l'environnement particulières à la substance ou au mélange**

Composition selon la législation relative aux détergents: moins de 5 %: agents de surface non ioniques, phosphonates, agents de blanchiment chlorés.

Substances parfumantes allergisantes Non applicable.

Contact alimentaire Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant se trouver au contact des denrées alimentaires.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Ce produit est un mélange pour lequel il n'existe pas de données spécifiques concernant les effets sur la santé. Les risques sont évalués en fonction des propriétés physico-chimiques du produit et de sa composition. Les risques réels peuvent être surestimés.

Section 16: Autres informations**Texte complet des phrases de danger abrégées**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte complet des classifications [CLP/GHS]

Acute Tox. 4, H302 TOXICITÉ AIGUË (orale) - Catégorie 4
Aquatic Acute 1, H400 DANGER (AIGU) POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Eye Dam. 1, H318 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2
Met. Corr. 1, H290 MATIÈRES CORROSIVES POUR LES MÉTAUX - Catégorie 1
Skin Corr. 1, H314 CORROSION/IRRITATION CUTANÉES - Catégorie 1
Skin Corr. 1A, H314 CORROSION/IRRITATION CUTANÉES - Catégorie 1A
Skin Corr. 1B, H314 CORROSION/IRRITATION CUTANÉES - Catégorie 1B
Skin Irrit. 2, H315 CORROSION/IRRITATION CUTANÉES - Catégorie 2

Texte complet des phrases R abrégées

R22- Nocif en cas d'ingestion.
R34- Provoque des brûlures.
R35- Provoque de graves brûlures.
R31- Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.
R50- Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte complet des classifications [DSD/DPD]	C - Corrosif Xn - Nocif N - Dangereux pour l'environnement
Date d'édition/ Date de révision	2015-04-17.
Version	1

Avis au lecteur:

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances actuelles relatives au produit concerné.

L'information fournie sur cette Fiche de Données de Sécurité a été compilée à partir de notre expérience et des données présentées dans des publications techniques variées. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier la valeur de cette information pour l'adoption des mesures de sécurité requises. Nous nous réservons le droit de réviser les Fiches de Données de Sécurité du produit au fur et à mesure qu'une nouvelle information technique nous est communiquée. L'utilisateur a la responsabilité de contacter la compagnie pour s'assurer que la Fiche de Données de Sécurité est la dernière publiée.